

Appel à candidatures

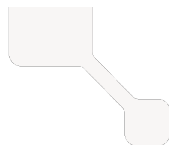
Cahier des charges

Développer la démarche de recrutement
des jeunes femmes dans le BTP

SOMMAIRE

PARTIE I – Informations générales

- 1 PRÉSENTATION DU CCCA-BTP**
- 2 CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DE RECEVABILITE**
- 3 MODALITE DE SELECTION**
- 4 CONSTITUTION DES DOSSIERS DE REPONSE**
- 5 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT**
- 6 NOTIFICATION ET CONVENTIONNEMENT**
- 7 DEONTOLOGIE ET RESPONSABILITE**



SOMMAIRE

PARTIE II – Spécificités de l'appel à candidatures

- 1 L'APPEL A CANDIDATURES**
- 2 DURÉE DE L'APPEL A CANDIDATURES**
- 3 DISPOSITIF SPECIFIQUE D'ACCOMPAGNEMENT**
- 4 COMMUNICATION DES DOSSIERS**

PARTIE I

Informations générales

1 – Présentation du CCCA-BTP

Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics eux-mêmes, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance et fait de l'innovation un marqueur fort de son action, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers du bâtiment et des travaux publics et aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction sur leur territoire. Le CCCA-BTP crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD...). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes du CAP au diplôme d'ingénieur et des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Depuis 2019, le CCCA-BTP finance l'innovation et l'expérimentation grâce aux appels à projets.

En complément de ces actions soutenant le développement de la formation professionnelle initiale, notamment de l'apprentissage et de la formation continue aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, des appels à candidatures permettent aux organismes de formation du BTP d'accéder à des dispositifs financés par le CCCA-BTP.

Pour 2023, un budget de 12 M€ est consacré aux appels à candidatures.

C'est dans ce contexte que le CCCA-BTP engage cet appel à candidatures ayant pour objet de :

« Développer la démarche de recrutement des jeunes femmes dans le BTP »

■ **Pilotage et coordination des appels à candidatures**

Le pilotage stratégique des appels à projets et à candidatures est assuré par le Secrétaire Général du CCCA-BTP, la direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) pilote la structuration, l'organisation et la mise en œuvre des appels à projets et appels à candidatures en collaboration avec :

- Le pôle Sécurisation et Financements (PSF),
- La direction des Affaires Juridiques et Vie Institutionnelle (DAJVI).

L'expertise Métiers est apportée par l'une ou/et l'autre des deux directions suivantes selon la thématique de l'appel à candidatures :

- La direction des Politiques de Formation et de l'Innovation Pédagogique (DPFIP),
- La direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS).

2 - Conditions d'éligibilité et de recevabilité

L'appel à candidatures est ouvert à tous les organismes de formation en apprentissage préparant aux métiers du BTP. Ces derniers peuvent être organisés en un ou plusieurs sites de formation.

■ Les critères de recevabilité :

Les projets reçus hors délais et/ou incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées à l'article 4 du présent cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

■ Les critères d'éligibilité :

L'OF-A candidat doit démontrer entrer dans au moins une des catégories suivantes :

- Soit, il justifie d'un nombre minimal de 50 jeunes en apprentissage aux métiers du BTP et d'au moins une section dédiée aux premiers niveaux de formation ;
- Soit, il compte au moins 50 % des jeunes formés en apprentissage aux métiers du BTP ;
- Soit, il place au moins 75 % des jeunes en contrat d'apprentissage dans les entreprises du BTP.

3 – Modalités de sélection

■ Process global d'analyse, d'évaluation et de sélection des projets

1/ Une commission de présélection pluri-compétences

La commission de présélection est composée d'évaluateurs émanant de plusieurs directions du CCCA-BTP permettant une analyse et une évaluation complète. Ainsi chaque dossier est évalué en moyenne par quatre à six personnes représentant au-moins trois directions distinctes et à minima : la direction des Appels à Projets et des Expérimentations, la direction métier en charge de la thématique de l'appel à projets et le pôle performance et sécurisation dont l'expertise est essentiellement financière.

La commission de présélection procède à l'examen et à l'évaluation technique des candidatures et propose les résultats de cette étude au groupe de travail paritaire d'appel à projets (GTP AàP), ainsi tous les dossiers sont présentés en GTP.

Tous les dossiers sont évalués selon les critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés ci-dessus et sont présentés en GTP.

■ Les demandes de précisions éventuelles

Lors de la phase - 1/ Commission de présélection - la Direction des Appels à Projets et des Expérimentations se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats, en général sous format -mail-.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à adresser par mail un dossier complémentaire qui sera réputé comme définitif. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre la candidature.

Les dossiers avec apports complémentaires seront de nouveau analysés par la commission de présélection avant d'être présentés en GTP pour avis.

2/ Un Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures invitées selon les thématiques des appels à projets et à candidatures, ainsi que les directions présentes lors des commissions de présélection. Le président et le secrétaire général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur tous les projets recevables et éligibles. Ces avis argumentés peuvent être favorables ou défavorables et sont alors portés en Conseil d'administration.

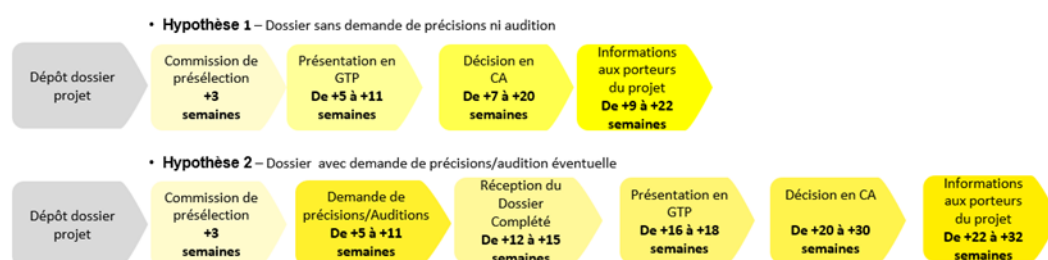
Le contrôleur général de l'État et/ou le commissaire du gouvernement est invité à cette phase de sélection.

3/ Le Conseil d'administration

La Direction des Appels à Projets et des Expérimentations présente les candidatures vues en GTP et porte les avis du GTP en Conseil d'administration. En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et leur financement ainsi que celles à exclure. Cette phase est la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.



Schéma du processus de sélection



Échéances théoriques selon les périodes de l'année

Les organismes de formation retenus seront ceux qui répondront aux critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés dans le présent cahier des charges.

4 - Constitution des dossiers de réponse

Les réponses devront impérativement être déposées complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-ccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ni voie postale ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés par la plateforme (espace candidat) devront être déposés sur l'Espace candidat de la plateforme d'appels à projets. Les documents demandés dans le cahier des charges devront être envoyés avec le dossier de candidature.

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP. Cet Espace candidat devra être complété dans sa totalité. À défaut, le candidat ne sera pas en capacité de déposer sa candidature.

Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse : ewa.mollois@ccca-btp.fr

■ Constitution du dossier de réponse

Le dossier complet de réponse comporte :

1. Le dossier candidature

- Une lettre de motivation du candidat incluant les argumentations permettant de valoriser sa demande remplissable directement sur la plateforme.
- Le candidat : son parcours, sa capacité à déployer le dispositif (technique, humaine, matérielle ...), sa proposition d'intégration de la candidature notamment dans son projet d'établissement
- Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé)
- Un justificatif d'entrer dans au moins une des catégories d'éligibilité prévue à l'article 2 du présent cahier des charges. (base de données, fichier excel, extrait YParéo...)

La partie II du présent cahier des charges – Spécificités de l'appel à candidatures – spécifie la « proposition de parcours et organisation » attendue pour cet appel à candidatures.

2. Les pièces administratives et financières à déposer dans l'espace Candidat

Il est précisé que ces pièces sont à déposer en une seule fois lors de la création du compte candidat et doivent être mises à jour annuellement. Ces pièces sont communes aux appels à projets et à candidature à savoir :

- La présentation de l'organisme
- Le projet d'établissement en cours
- Le dernier rapport d'activités
- Les statuts
- L'organigramme de la structure
- L'attestation de responsabilité civile du candidat
- L'extrait Kbis (ou déclaration d'activité ou d'association ou INSEE) du candidat
- La copie du résultat favorable de l'audit initial de la certification Qualiopi.

D'autres documents peuvent être demandés selon la nature de l'appel à candidatures, il convient, le cas échéant, de se rapporter à la partie II du présent cahier des charges – Spécificités de l'appel à candidatures.

L'ensemble des pièces administratives, financières et le dossier de candidature sont à charger sur le site www.appels-a-projets-cccabtp.fr dans l'appel à candidatures concerné ainsi que sur l'espace candidat.

5 – Le dispositif

L'accompagnement des lauréats pourra prendre deux formes :

1. L'accès à une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pilotée par le CCCA-BTP, pour aider les lauréats à mettre en œuvre leur candidature

ou

2. **Accompagnement direct** du CCCA-BTP.

Cet accompagnement pourra s'illustrer à travers deux modalités :

- ⇒ Le versement d'une subvention pour mettre en œuvre le dispositif dans le cadre de la candidature ;

Et/ou

- ⇒ La mise à disposition de réalisation du CCCA-BTP (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.)
- ⇒ Et/ou l'apport d'une expertise métier directement détenu par le CCCA-BTP (apporter des préconisations, analyser la pertinence entre les contenus métiers proposés et les référentiels en vigueur etc.)

La modalité choisie pour cet appel à candidatures est spécifiée dans la partie II Spécificités de l'appels à candidatures.

6 – Notifications et conventionnement

Après décision du conseil d'administration, les lauréats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les modalités d'accompagnement prévus par le CCCA-BTP.

Dans le cas de l'accompagnement direct du CCCA-BTP, une convention de co-financement sera établie avec chaque lauréat et avant tout engagement opérationnel.

Elle précisera notamment les éléments suivants :

- Les objectifs et indicateurs du dispositif
- Les modalités de déploiement du dispositif
- Le suivi du dispositif
- Les engagements du bénéficiaire

- Les actions de communication du dispositif
- Les garanties administratives
- Les données personnelles
- Les manquements, inexécutions, litiges
- Les pièces jointes diverses (planning de l'action, équipe projet, budget prévisionnel etc...)
- Et tout autre élément spécifique à l'accompagnement nécessitant une formalisation et un engagement conjoint.

■ Les dossiers non sélectionnés

Après décision du Conseil d'administration, les candidats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les raisons motivant la non-sélection de leur projet, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à candidatures du CCCA-BTP.

7 – Déontologie et responsabilité

■ Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres de la commission de pré-sélection, les GTP ou les Conseil d'administration après le dépôt des candidatures pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

■ Responsabilité

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

- La transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à projets ;
- La perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination virale du matériel informatique du candidat ;
- D'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;

- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à projets.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.

PARTIE II

Spécificités de l'appel à candidatures

Développer la démarche de recrutement des jeunes femmes dans le BTP

1 – L'appel à candidatures

■ Contexte

Il existe une pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction. En 2019, sur plus de 1,2 million de salariés de ce secteur en France, 12% étaient des femmes (Observatoire des métiers du BTP, 2020). L'emploi salarié féminin dans ce secteur progresse et les organisations professionnelles tentent de briser les préjugés en démontrant que, grâce à de nombreux progrès, il n'est plus nécessaire d'être un homme pour être maçon, carreleur ou plaquiste. Toutefois, cette progression est jugée insuffisante.

Il est plus facile aujourd'hui de briser les paradigmes et les stigmates qui existent encore et qui empêchent les femmes de faire carrière dans le secteur de la construction. Les avancées d'ordre social et technologique aident en effet à mieux accepter les femmes dans ce secteur, à améliorer les conditions de travail et à réduire les barrières basées sur les différences physiques. Mais il existe encore une grande marge pour les progrès à réaliser.

Tout d'abord, auprès des femmes elles-mêmes pour qu'elles soient mieux au fait des opportunités que la construction peut leur apporter. Il est nécessaire ensuite que les entreprises identifient les opportunités de travail à offrir aux femmes. Les questions sont centrales de perception d'environnement sain et sécurisant, dans lequel tous les salariés peuvent vivre en harmonie, échanger des idées et créer des relations de confiance avec égalité des droits et des opportunités. Les formateurs, moniteurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage doivent enfin être mieux préparés à gérer les publics mixtes en formation professionnelle, y compris celle qui est partagée avec l'entreprise.

En ce sens, continuer à ouvrir un secteur encore très majoritairement masculin aux femmes, en cassant les codes, en proposant des actions de promotion et de formation pertinentes, représente un défi majeur et une motivation pour les partenaires.

La cible prioritaire de cet appel à candidatures est l'ensemble des publics féminins susceptibles d'être intéressés par une carrière professionnelle dans le secteur du BTP : toute femme en recherche d'orientation ou de formation, reconversion professionnelle, ou encore éloignée de l'emploi.

■ Finalités et objectifs

Finalités :

L'appel à candidatures vise à expérimenter des actions pour attirer des femmes vers le secteur du BTP, et pour faire coïncider la performance économique et la promotion sociale, y compris grâce à de nouvelles perspectives professionnelles pour ce public, en prouvant que les centres de formation du BTP sont en mesure de contribuer à favoriser l'inclusion et la diversité, en proposant ces métiers aux femmes. Il s'agit de démontrer qu'elles puissent s'y épanouir au même titre que les hommes, tout en augmentant leur indépendance sociale et économique.

L'appel à candidatures devra démontrer que, grâce aux trois types d'actions prévues (voir « Objectifs »), l'enseignement et la formation professionnelle pourront devenir plus accessibles aux publics féminins. Ainsi, les expérimentations prévues devront contribuer à la promotion de l'égalité des sexes face aux enjeux économiques et sociétaux, tout en mettant l'accent sur la nécessité de faciliter l'accès des femmes aussi bien aux centres de formation qu'aux entreprises du BTP.

Objectifs :

Il s'agira de mettre en place, en se basant sur les méthodes et les outils élaborés par le CCCA-BTP (voir partie « Le Dispositif ») et qui pourront être éventuellement enrichis par les établissements candidats retenus, les actions suivantes :

ACTION 1

Expérimentation des stratégies, méthodes et outils disponibles au CCCA-BTP, en organisant les « Journées Portes Ouvertes Spécial Femmes » ou « Journées de Sensibilisation aux Métiers du BTP Spécial Femmes » pour au moins 100 (cent) participantes dans chaque établissement de formation associé au projet. Chaque établissement s'organisera pour mettre en place, sur son territoire, entre 2 et 4 journées, lui permettant d'atteindre l'objectif quantitatif fixé.

ACTION 2

Organiser, avec l'appui des outils et retours d'expériences du CCCA-BTP, des séminaires d'initiation aux métiers du BTP (de 3 à 5 jours) destinés aux publics féminins, leur permettant de se familiariser, à travers des exercices pratiques et des rencontres avec des professionnels et professionnelles, avec des conditions de travail dans le secteur, voire leur évolution et évaluer les opportunités d'y faire carrière. Objectif : 20 (vingt) femmes au minimum dans chaque établissement de formation qui s'organisera pour mettre en place, sur son territoire, entre 1 et 3 séminaires, lui permettant d'atteindre l'objectif quantitatif fixé.

ACTION 3

Sensibiliser des formateurs et/ou maîtres d'apprentissage à l'accueil des publics féminins au sein des centres de formation professionnelle du BTP, en entreprise et sur les chantiers, en présentiel et en ligne, avec un MOOC conçu par le CCCA-BTP, sur une durée de 5 jours environ. Objectif : 5 (cinq) formateurs au minimum dans chaque établissement de formation candidat.

Une implication des entreprises et des partenaires locaux (orientation professionnelle et scolaire, pôle emploi, etc.) dans la réalisation des actions prévues permettra de leur donner de l'ampleur et de mieux prendre en compte les enjeux d'une meilleure intégration socio-professionnelle des femmes, en leur ouvrant des perspectives dans le BTP. Il s'agira aussi de convaincre les candidates et de leur démontrer d'une façon pragmatique que les femmes peuvent répondre aux attentes des entreprises du BTP, d'autant plus que celles-ci sont actuellement en situation de pénurie de collaborateurs.

■ Indicateurs de réussite

Indicateurs quantitatifs :

- Au moins 100 participantes aux « Journées Portes Ouvertes Spécial Femmes » ou « Journées de Sensibilisation aux Métiers de la Construction Spécial Femmes » dans chaque établissement de formation sélectionné, réparties entre 2 et 4 actions d'une ½ ou d'une journée ;
- Au moins 20 participantes aux Séminaires d'initiation aux métiers de la construction dans chaque établissement de formation sélectionné, réparties entre 1 et 3 séminaires de 3 à 5 jours ;
- Au moins 5 formateurs formés à l'accueil des publics féminins, dans chaque établissement de formation sélectionné, sur une durée de 5 jours environ (en ligne et en présentiel, avec le soutien du CCCA-BTP).

Indicateurs qualitatifs :

- Programmes des journées portes ouvertes, journées de sensibilisation et séminaires d'initiation revus et enrichis, mis en place, permettant de mieux tenir compte des arguments les plus convaincants et les plus parlants aux publics féminins pour les attirer vers les métiers du BTP : une meilleure prise en compte des évolutions les plus saillantes du secteur pour démontrer que celles-ci rendent la construction plus accessible et plus épanouissante aux femmes.
- Nouvelles approches et nouveaux outils de communication expérimentés pour atteindre plus efficacement les publics féminins, ainsi que les « cibles intermédiaires » (établissements scolaires, orientation professionnelle, entreprises, offices pour emploi et insertion professionnelle), en leur présentant plus efficacement les opportunités que le secteur est susceptible d'offrir aux femmes.
- Nouvelles collaborations avec ces « cibles intermédiaires » pour faciliter une meilleure intégration socio-professionnelle des femmes en recherche d'opportunités professionnelles durables.
- Nouveaux objectifs pédagogiques et contenus de formation pour intégrer les publics féminins testés avec des formateurs, pour les ajuster si nécessaire.

■ Pièces complémentaires au dossier de candidature :

En proposant sa candidature, le candidat fournit les pièces justificatives complémentaires suivantes :

- Le nombre de sites de formation (deux sites au maximum par OF. A) concernés par la mise en place du dispositif ainsi que leur adresse

2- Durée de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures est ouvert pour une durée d'un mois **du 20 janvier 2023 au 24 février 2023**. Il sera reconduit autant que nécessaire tout au long de l'année jusqu'à consommation du budget dédié.

3 – Le Dispositif

Le CCCA-BTP a prévu un budget global de 480 000 € pour cet appel à candidatures.

L'accompagnement du CCCA-BTP prendra la forme d'un :

Accompagnement direct du CCCA-BTP composé de :

1. Versement d'une subvention pour le Déploiement du dispositif dans le cadre de la candidature ;

Les lauréats pourront bénéficier d'une enveloppe financière à hauteur **30 000 € (trente mille euros) par site de formation, et dans la limite de deux sites par OF. A***, afin de couvrir des prestations extérieures à engager pour la mise en œuvre de cette démarche en lien avec le CCCA-BTP.

Ce financement recouvre les coûts liés au Déploiement du Dispositif et notamment :

- Le recours à un prestataire pour le Déploiement du Dispositif ;
- Les coûts de campagne, de promotion ou de communication relatives au Dispositif, y compris évènementielles ;

Il ne finance pas :

- les dépenses de personnel affectées à la mise en œuvre du Dispositif directement supportées par le Bénéficiaire;
- les prestations annexes de type diagnostics et audits,
- les frais de déplacements, restauration et hébergement de prestataires.
- la réalisation de travaux, l'achat d'équipements ou de mobiliers ».

■ ***dans la limite de la consommation totale du budget dédié de 480 000 euros (quatre cent quatre-vingt mille euros) à l'appel à candidatures.** Ainsi, les premiers dossiers de candidatures, éligibles et recevables, permettant d'atteindre 16 sites de formation, et dans la limite de deux sites par OF. A, seront sélectionnés dans le cadre de la commission de présélection.

ET

2. Accompagnement à l'appropriation des outils et méthodes produits et testés par le CCCA-BTP comprenant :

- La mise à disposition des productions du CCCA-BTP suivantes :

ACTION 1

« Journées Portes Ouvertes Spécial Femmes » ou « Journées de Sensibilisation aux Métiers du BTP Spécial Femmes »

- Outils méthodologiques pour la préparation des manifestations envisagées : grilles de formulation des objectifs et schémas de déroulement, plans des visites des locaux, guides des animations dans les ateliers, listes des personnes extérieures à faire participer.
- Outils de communication : affiches, exemples d'objets de promotion et flyers disponibles au CCCA-BTP et déclinables en fonction des contextes locaux, exemples de messages de communication sur des sites web et sur des réseaux sociaux, modèles de lettres d'invitation avec des propositions d'argumentation pour attirer les publics visés.
- Outils de valorisation : exemples d'articles dans la presse locale et professionnelle, exemples de bulletins et de notes de communication diffusés auprès des partenaires institutionnels de l'OF-A et du CFA, clips vidéo avec des témoignages des apprenties.

ACTION 2

Séminaires d'initiation aux métiers du BTP (de 3 à 5 jours) destinés aux publics féminins

- Méthodes pour identifier les publics féminins potentiellement intéressés, en s'appuyant sur des réseaux de partenaires locaux.

- Méthodes de conception, grilles de formulation des objectifs et des contenus pédagogiques pour les séminaires à mettre en place. Exemples de contenus et de modes d'animation, critères et méthodes permettant d'identifier les animateurs appropriés.
- Méthodes et outils d'évaluation des résultats des séminaires et indicateurs de réussite, avec l'utilisation des témoignages des participantes.

ACTION 3

Sensibilisation des formateurs et/ou maîtres d'apprentissage à l'accueil des publics féminins

- Programmes de sensibilisation sur 5 jours.
- MOOC conçu par le CCCA-BTP pour alimenter les programmes de sensibilisation cités, intitulé « Former dans une perspective de genre : choix et analyse de situations de travail-apprentissage » et organisé sous forme de capsules thématiques :
 - Être capable de détecter et d'éviter les préjugés sexistes en classe, en atelier et sur le chantier
 - Encourager tous les apprenants à se sentir égaux avec leurs collègues et autres interlocuteurs
 - Habituer les apprenants à traiter leurs collègues de sexe différent comme leurs égaux
 - Le geste professionnel
 - Exploitation des témoignages.
- Méthodes et outils d'évaluation des résultats de l'action auprès des formateurs et des directions d'établissement.
 - **La mise à disposition d'une expertise métier directement détenue par le CCCA-BTP :**
 - Mise à disposition d'expériences faites par d'autres établissements et exploitables pour concevoir de nouvelles stratégies et outils permettant de mieux promouvoir les métiers du BTP auprès des femmes, dans le cadre des trois actions prévues (y compris expériences faites dans d'autres pays participant au programme de coopération Erasmus+).
 - Mise à disposition des outils conçus pour des campagnes de promotion conduites directement par le CCCA-BTP pour favoriser l'accueil des publics féminins (p.ex. <https://www.ccca-btp.fr/les-femmes-au-coeur-du-btp> - campagne « Plurielles »).
 - Expertise d'évaluation de la pertinence des actions à concevoir et à mettre en œuvre dans les établissements de formation, en relation avec les objectifs à atteindre. Aide à la formulation des indicateurs de réussite de chaque action envisagée, en relation avec les coûts matériels et humains.
 - Expertise pédagogique pour adapter la trame nationale de la sensibilisation des formateurs (Action 3) aux contextes, priorités et contraintes locales.
 - Retour d'expériences sur les différentes pratiques terrain.

4 – Communication des dossiers

Les candidatures devront impérativement être déposés complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés dans le cahier des charges et dans l'Espace candidat devront être déposés soit sur l'Espace candidat du candidat sur la plateforme d'appels à projets soit dans le dossier projet remis sur la plateforme. Chaque candidat devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP.

Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

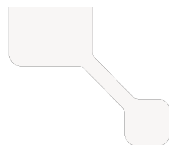
La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers (projet, annexes et documents financiers et administratifs) sont fixées au :

24 FEVRIER 2023 avant 20 heures.

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans la partie I du présent cahier des charges.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. Le candidat dispose de deux FAQ sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général, la seconde spécifique par appel à candidature. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également.

Pour rappel les critères d'éligibilité, recevabilité et sélection sont précisés dans ce cahier des charges.



RENDEZ-VOUS SUR :

www.appels-a-projets-cccabtp.fr

Pour plus d'informations, contactez le CCCA-BTP
19, rue du Père Corentin
75 014 Paris

**Direction des Appels à Projets et des
Expérimentations
(DAPEX)**

Isabelle JOUANIN - PERIN
Directrice des Appels à projets et des Expérimentations

01 40 64 26 92 / 06 78 03 27 97 | Ijouaninperin@ccca-btp.fr
CCCA-BTP 19 rue du Père Corentin
75 680 PARIS CEDEX 14
www.ccca-btp.fr



www.ccca-btp.fr

